

Tarifs des principales opérations de placement en vigueur au 01-01-2018

I. SICAV

Une vaste sélection de sicav est également négociable via **Belfius Direct Net**, **Belfius Direct Net Business**, **Belfius Mobile** et **Belfius Tablet**. Si vous négociez ces sicav via ces canaux, vous bénéficiez d'une **réduction de 10%** sur la commission d'entrée et de sortie. Pour des raisons de sécurité, des limites de transaction sont en vigueur sur ces deux canaux. En cas d'ordres dépassant ces limites, vous devez vous adresser à votre agence ou procéder via Comfort Banking où, en fonction de la contre-valeur, cette réduction est remplacée par d'autres réductions.

I.1. Souscription

	Commission d'entrée max.
Candriam Money Market	0,50 %
Candriam Bonds	2,50 %
Belfius Fullinvest	2,50 %
Belfius Equities	2,50 %
Candriam Equities L	2,50 %
DMM	2,50 %
Candriam Sustainable	2,50 %
Candriam Quant	2,50 %
Candriam Business Equities	1,00 %
Candriam SRI	2,50 %
Belfius Multi Manager	2,50 %
Belfius Global¹	3,00 %
Belfius Select Portfolio ²	1,50 %
Belfius Portfolio Advanced ²	1,50 %

I.2. Remboursement

	Commission de sortie max.
Commission de sortie avant échéance Clickinvest B	1,50 %
Commission de sortie autres SICAV	0,00 %

I.3. Taxe boursière

	Capitalisation	Distribution
Entrée	Néant	Néant
Sortie	1,32 % (max. 4 000,00 EUR) ³	0,00 %

I.4. Conversion et arbitrage

Commission d'entrée / de sortie pour les conversions (entre compartiments d'une même sicav) ⁴	0,00 %
Commission d'entrée / de sortie pour les arbitrages (entre sicav)	1,00 %
Taxe sur les opérations de bourse	1,32 % (max. 4 000,00 EUR)

¹ Disponible dans le contrat de service «My Portfolio»

² Disponible dans le cadre de la gestion discrétionnaire de patrimoine

³ 0 % à l'échéance finale pour Dexia Clickinvest B

⁴ Si le fonds vendu bénéficie de frais d'entrée (temporairement) moins élevés, vous pouvez quand même payer des frais d'entrée en cas de conversion

II. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Une vaste sélection de fonds communs de placement est également négociable via **Belfius Direct Net, Belfius Direct Net Business, Belfius Mobile et Belfius Tablet**. Si vous négociez ces fonds de placement via ces canaux, vous bénéficiez d'une réduction de 10% sur la commission d'entrée. Pour des raisons de sécurité, des limites de transaction sont en vigueur sur ces deux canaux. En cas d'ordres dépassant ces limites, vous devez vous adresser à votre agence ou procéder via Comfort Banking où, en fonction de la contre-valeur, cette réduction est remplacée par d'autres réductions.

II.1. Souscription

	Commission d'entrée max.
Belfius Portfolio ¹	5,00 %
Belfius Plan ^b	2,50 %

II.2. Remboursement

Commission de sortie	0,00 %
----------------------	--------

II.3. Taxe boursière

Entrée	Néant
Sortie	0,00 %

III. FONDS DE TIERS

Commission d'entrée maximum	3,00 %
Frais forfaitaires à l'achat	20,00 EUR

IV. EPARGNE PENSION

IV.1. Souscription

Belfius Pension Fund High/Low equities** / Starfund*	
Commission d'entrée maximum	3,00 %
Taxe sur les opérations de bourse	Néant
Belfius Pension Fund Balanced Plus	
Commission d'entrée maximum	0,00 %
Taxe sur les opérations de bourse	Néant

IV.2. Remboursement

Commission de sortie	0,00 %
Taxe sur les opérations de bourse	Néant
<i>Remarque: tenir compte des aspects fiscaux</i>	

* Uniquement parts de capitalisation

V. COMPTES DE PLACEMENT

Taxe sur les opérations de bourse	Néant
Taxe de livraison matérielle des titres	Néant

⁵ Sont visés : Belfius Plan Bonds Fund of Funds, Belfius Plan Equities Fund of Funds, Belfius Plan High Fund of Funds, Belfius Plan Low Fund of Funds, Belfius Plan Medium Fund of Funds

Tarifs en vigueur au 01-01-2018, TVA comprise sauf mention contraire.

Les montants indiqués sont les tarifs de base. Dérogations possibles lors de circonstances spéciales. Il est préférable de toujours vérifier au guichet que le tarif indiqué est encore actuel.

VI. BONS DE CAISSE

Taxe sur les opérations de bourse	Néant
-----------------------------------	-------

VII. BONS D'ETAT

Taxe sur les opérations de bourse	
Marché primaire	Néant
Marché secondaire	0,09 % (max. 1 300,00 EUR)

VIII. EURO-OBLIGATIONS

VIII.1. Souscription marché primaire

Prix de souscription	Au prix d'émission
----------------------	--------------------

VIII.2. Souscription Structured Notes marché primaire

Courtage sur principal	< 2 ans	≥ 2 ans < 4 ans	≥ 4 ans
< 50 000 EUR	1,00 %	1,50 %	2,50 %
≥ 50 000 en < 125 000 EUR	0,80 %	1,25 %	1,75 %
≥ 125 000 en < 250 000 EUR	0,60 %	1,00 %	1,00 %
≥ 250 000 EUR	0,50 %	0,75 %	0,75 %

VIII.3. Achat et vente marché secondaire

Une vaste sélection d'euro-obligations est également négociable via **Belfius Direct Net ou Belfius Direct Net Business**. Pour toute souscription à ces euro-obligations via ces canaux, vous bénéficiez d'une **réduction de 10%** sur les frais de courtage. Pour des raisons de sécurité, des limites de transaction sont en vigueur sur ces deux canaux. En cas d'ordres dépassant ces limites, vous devez vous adresser à votre agence ou procéder via Comfort Banking où, en fonction de la contre-valeur, cette réduction est remplacée par d'autres réductions.

Le courtage s'applique au montant brut (= nominal x prix de marché) exprimé en EUR.	< 1 an	≥ 1 an
< 50 000 EUR	0,30 %	0,60 %
≥ 50 000 EUR en < 125 000 EUR	0,30 %	0,50 %
≥ 125 000 EUR	0,30 %	0,40 %
≥ 250 000 EUR	0,30 %	0,30 %

VIII.4. Taxe boursière

Marché primaire	Néant
Marché secondaire :	
	0,09 % (max. 1 300,00 EUR)
	0,27 % (max. 1 600,00 EUR pour les obligations Reverse Convertible ou obligations avec garantie de capital <100%)

IX. AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Belge)

Taxe sur les opérations de bourse	Néant
-----------------------------------	-------

X. INTRODUCTIONS EN BOURSE

Taxe sur les opérations de bourse	
Actions nouvelles (primaire)	Néant
Actions existantes (secondaire)	0,27 % (max. 1 600,00 EUR)

Tarifs en vigueur au 01-01-2018, TVA comprise sauf mention contraire.

Les montants indiqués sont les tarifs de base. Dérogations possibles lors de circonstances spéciales. Il est préférable de toujours vérifier au guichet que le tarif indiqué est encore actuel.

XI. ORDRES DE BOURSE

Pour des raisons de sécurité, des limites sont appliquées aux transactions encodées via **Belfius Direct Net ou Belfius Direct Net Business⁶**. Si vous souhaitez exécuter des transactions dépassant ces limites, veuillez vous adresser à votre agence ou procéder via Comfort Banking.

XI.1. Actions, Warrants, Certificats immobiliers et Sicafi

XI.1.1. Zone 1 : Euronext : Amsterdam, Bruxelles, Paris

Belfius Direct Net, Belfius Direct Net Business, Belfius Direct Private		
Ordres ≤ 250 000 EUR, par tranche de 5 000 EUR		20,00 EUR
Ordres > 250 000 EUR (sur le montant total)		0,40 %
Agence, Comfort Banking		
Ordres ≤ 175 000 EUR, par tranche de 5 000 EUR		35,00 EUR
Ordres > 175 000 EUR (sur le montant total)		0,50 %

XI.1.2. Zone 2 :

- Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni, Espagne, Portugal, Italie, Suisse, Autriche, Irlande, Danemark, Finlande, Norvège, Suède, Canada, USA (AMEX, Nasdaq, NYSE, OTC), Japon
- **Autres marchés : Grèce, Pologne, Australie, Nouvelle-Zélande, Hong Kong, Singapour, Afrique du Sud**

Belfius Direct Net, Belfius Direct Net Business, Belfius Direct Private		
Ordres ≤ 250 000 EUR, par tranche de 5 000 EUR		30,00 EUR
Ordres > 250 000 EUR (sur le montant total)		0,60 %
Agence, Comfort Banking		
Ordres ≤ 175 000 EUR, par tranche de 5 000 EUR		45,00 EUR
Ordres > 175 000 EUR (sur le montant total)		0,80 %

XI.1.3. Vente publique

Uniquement Agence		
Tarif unique		1,50 %
Minimum		20,00 EUR

XI.2. Autres titres financiers (Euronext, Bruxelles, Paris, Amsterdam)

XI.2.1. Obligations

Belfius Direct Net, Belfius Direct Net Business		
Ordres ≤ 125 000 EUR		0,45 %
Ordres > 125 000 EUR		0,27 %
Minimum		20,00 EUR
Agence, Comfort Banking		
Ordres ≤ 125 000 EUR		0,50 %
Ordres > 125 000 EUR		0,30 %
Minimum		20,00 EUR

XI.2.2. Strips, droits d'attribution et droits de souscription

Belfius Direct Net, Belfius Direct Net Business		
Ordres ≤ 125 000 EUR		0,90 %
Ordres > 125 000 EUR		0,675 %
Minimum		2,50 EUR
Agence, Comfort Banking		
Ordres ≤ 125 000 EUR		1,00 %
Ordres > 125 000 EUR		0,75 %
Minimum		2,50 EUR

⁶ achat : max. 100 000 EUR/transaction, max. 250 000 EUR/compte/jour
vente : max. 250 000 EUR/transaction, pas de max./jour

Tarifs en vigueur au 01-01-2018, TVA comprise sauf mention contraire.

Les montants indiqués sont les tarifs de base. Dérogations possibles lors de circonstances spéciales. Il est préférable de toujours vérifier au guichet que le tarif indiqué est encore actuel.

XI.3. Taxe boursière (par date-valeur)

XI.3.1. En général

Actions, warrants, certificats immobiliers, strips VVPR, droits d'attribution et droits de souscription	0,27 % (max. 1 600,00 EUR/ 10 jours boursiers)
Certificats belges de titres étrangers	0,09 % (max. 1 300,00 EUR/ 10 jours boursiers)
Obligations, Euro-obligations	0,09 % (max. 1 300,00 EUR/ 10 jours boursiers)
Emprunts d'Etat, Bons d'Etat belges	0,09 % (max. 1 300,00 EUR/ 10 jours boursiers)
Fonds communs de placement, actions de distribution de sicav ou de sicaf	0,09 % (max. 1 300,00 EUR/ 10 jours boursiers)
Actions de capitalisation de sicav ou de sicaf	1,32 % (max. 4 000,00 EUR/ 10 jours boursiers)

Tarif en cas de vente au porteur: 10,00 EUR/date-valeur

XI.3.2. Taxe étrangère

Voici un aperçu des différentes taxes étrangères pertinentes. Ces taxes sont mentionnées séparément sur le bordereau de décompte. Elles peuvent toujours être sujettes à modifications. Cet aperçu est donné uniquement à titre d'information et n'est pas exhaustif.

	Achat	Vente
Afrique du Sud	0,255 %	0,005 %
Etats-Unis	-	0,002 %
Grèce	0,207 %	0,057 %
Hong Kong	0,108 %	0,108 %
Irlande	1,00 %	-
Singapour	0,047 %	0,047 %
Royaume-Uni - Emissions GBP	0,50 % (*)	- (*)
Royaume-Uni - Emissions EUR	1,00 % (**)	- (**)
France	0,30 % (***)	0,00 %
Italie	0,12 % / 0,22 % (****)	-

(*) Plus un montant fixe de 1 GBP si le montant de base de la transaction est supérieur à 10 000 GBP.

(**) Plus un montant fixe de 1,25 EUR si le montant de base de la transaction est supérieur à 12 500 EUR.

(***) s'applique uniquement aux actions françaises comprises dans un Arrêté français publié annuellement (arrêté établissant la liste des sociétés dont le siège social est situé en France et dont la capitalisation boursière dépasse un milliard d'euros au 1er janvier de l'année civile).

(****) Achat via une bourse en Europe : 0,12 % ; Achat via une bourse hors Europe : 0,22 %

XII. ENCAISSEMENT DE COUPONS ET DE DIVIDENDES EN ESPECES OU EN ACTIONS DE TITRES ETRANGERS

XII.1. En dossier-titres

Tarif standard par coupon/dividende hors TVA/ TVA comprise (*)	2,00 % / 2,42 %
Minimum par coupon/dividende hors TVA/ TVA comprise	2,50 EUR / 3,025 EUR
Maximum par coupon/dividende hors TVA/TVA comprise	100 EUR / 121 EUR
Gratuit pour les titres émis par Belfius ou Candriam	

(*) Le tarif standard est calculé sur le montant brut en Belgique

XII.2. Au porteur

Tarif standard par coupon/dividende hors TVA/ TVA comprise (*)	5,00 % / 6,05 %
Minimum par coupon/dividende hors TVA/ TVA comprise	2,50 EUR / 3,025 EUR
Maximum par coupon/dividende hors TVA/TVA comprise	100 EUR / 121 EUR
Gratuit pour les titres émis par Belfius ou Candriam	

(*)Le tarif standard est calculé sur le montant brut en Belgique

Tarifs en vigueur au 01-01-2018, TVA comprise sauf mention contraire.

Les montants indiqués sont les tarifs de base. Dérogations possibles lors de circonstances spéciales. Il est préférable de toujours vérifier au guichet que le tarif indiqué est encore actuel.

5

XIII. OPÉRATIONS DE RÉGULARISATION VOLONTAIRES POUR TITRES ÉTRANGERS

XIII.1. En dossier-titres

Opérations de régularisation volontaires	Tarif horsTVA/TVA comprise
Conversion avec possibilité de choix	10 EUR / 12,10 EUR par participation
Offre publique d'achat	
Squeeze out	
Offre publique d'échange	
Exercice de warrants en actions	
Souscription	
Gratuit pour les titres émis par Belfius ou Candriam	

XIII.2. Au porteur

Gratuit

XIV. DOSSIER-TITRES

XIV.1. Droit de garde et frais de dossier

Pour les titres déposés en dossier-titres, les droits de garde sont calculés sur la base des positions enregistrées le dernier jour ouvrable bancaire de l'année. Les droits de garde sont dus sur l'ensemble de l'année écoulée.

Type de titre	Tarif standard par code de valeur hors TVA/TVA comprise (*)	Minimum par code de valeur hors TVA/ TVA comprise	Maximum par code de valeur hors TVA/TVA comprise
Valeurs gratuites (**)		Gratuit	
Obligations et bons de caisse d'autres institutions ou entreprises	0,12 % / 0,1452 %		
Bons d'État, certificats du Trésor et OLO			
OPC (Organismes de placements collectifs) d'autres institutions ou entreprises	0,20 % / 0,242 %	2,50 EUR / 3,025 EUR	20 EUR / 24,20 EUR
Actions, certificats immobiliers et warrants d'autres institutions ou entreprises			

(*) Le tarif standard est exprimé sur une base annuelle et est calculé sur la base de la contrevalue du titre.

(**) Valeurs gratuites :

- Titres émis par Belfius ou Candriam, y compris les émissions émanant initialement d'une des filiales du groupe Dexia (Belfius Banque SA, Belfius Financing Company, Belfius Funding, Candriam, Dexia Banque, Dexia SA, Dexia Asset Management, Dexia Funding Netherlands, Dexia Credit Local, Dexia BIL, Dexia Municipal Agency, Artesia Overseas, Artesia, Bacob, Cordius)
- Titres nominatifs pour lesquels Belfius tient à jour le grand livre
- Strips, droits de souscription et d'octroi
- Actions nominatives Solvac
- Actions Quares
- Fonds émis par DEKA
- Certificats immobiliers Care Property Invest SA
- Titres émis par Arkimedes et Lernout&Hauspie

Des frais de dossier fixes seront imputés annuellement par dossier-titres sauf si le dossier-titres est constitué de titres conservés gratuitement.

Frais de dossier fixes par an, par dossier-titres payant	Hors TVA	TVA comprise
	7,50 EUR	9,075 EUR

Les droits de garde et les frais de dossier seront débités chaque année du compte centralisateur des frais le 31 janvier de l'année suivante.

XIV.2. Transferts hors Belfius Banque

Frais fixes par code-valeur	HTVA	TVAC
Titres Belfius et non-Belfius	61,98 EUR	75,00 EUR

Tarifs en vigueur au 01-01-2018, TVA comprise sauf mention contraire.

Les montants indiqués sont les tarifs de base. Dérogations possibles lors de circonstances spéciales. Il est préférable de toujours vérifier au guichet que le tarif indiqué est encore actuel.

XIV.3. Assurance – Belfius Cover Placements*

Prime annuelle par compte	12,99 EUR
*Possibilité de payer une 2 ^e prime dans le cas de 2 cotitulaires	

XIV.4. Frais divers

	HTVA	TVAC	Par
Attestations diverses en DT (preuve de détention d'un titre à une date donnée,...)	6,25 EUR	7,56 EUR	Pièce
Photocopie de pièces comptables (bordereau de bourse, souscription de titres, ...)	7,44 EUR	9,00 EUR	Pièce
Evaluation d'un portefeuille DT en cours d'année	12,50 EUR	15,13 EUR	Dès 5 codes-valeur
Relevé des opérations sur dossier-titres 1. pour l'année en cours 2. par année supplémentaire	12,50 EUR 25,00 EUR	15,13 EUR 30,25 EUR	
Recherche ponctuelle sur un titre « au porteur » (remboursement, souscription, échange, ...)	7,44 EUR	9,00 EUR	Pièce
Relevé des opérations « au porteur » (souscriptions, remboursements, échanges, ...)	74,38 EUR	90,00 EUR	Année
Traitement administratif de la mise au nominatif et de la dématérialisation : (*)			
Pour les titres dont Belfius Banque n'est pas le teneur du grand-livre			
mise au nominatif	60,00 EUR	72,60 EUR	Code-valeur
Dématérialisation de titres nominatifs étrangers hors Euronext	125,00 EUR	151,25 EUR	Code-valeur
Démarches administratives en vue de bénéficier des conventions fiscales internationales. Des frais complémentaires peuvent être perçus pour certains pays dont les administrations fiscales imposent des contraintes plus lourdes. A ce jour : Espagne + 20,00 € et Allemagne + 20,00 €	5 % du montant à récupérer min. 50,00 EUR max. 500,00 EUR	min. 60,50 EUR max. 605,00 EUR	Récupération de taxe
Frais de récupération des droits de garde en cas de carnet de dépôt débiteur	6,50 EUR	7,87 EUR	Lettre de rappel
Attestation de blocage pour accès assemblées générales (si aucune institution financière n'assure le service financier)	6,25 EUR	7,56 EUR	Code-valeur
Frais administratifs pour une vente forcée	20,66 EUR	25,00 EUR	Par opération

(*) D'autres dépositaires et teneurs du grand-livre peuvent imputer des frais supplémentaires à Belfius Banque pour la conversion de titres nominatifs en titres dématérialisés et inversement. Ces frais, à majorer éventuellement de 21 % de TVA, sont à la charge du client et peuvent être imputés en plus des frais fixes.

Tarifs en vigueur au 01-01-2018, TVA comprise sauf mention contraire.

Les montants indiqués sont les tarifs de base. Dérogations possibles lors de circonstances spéciales. Il est préférable de toujours vérifier au guichet que le tarif indiqué est encore actuel.